



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-199

PUBLIÉ LE 5 JUIN 2019

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-06-05-001 - Arrêté portant délégation de signature P5 (13 pages) Page 3

75-2019-06-05-002 - Arrêté portant subdélégation de signature aux responsables BDA (2 pages) Page 17

Préfecture de Police

75-2019-06-04-008 - Arrêté n °2019-00500 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du service des affaires immobilières. (1 page) Page 20

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-06-05-001

Arrêté portant délégation de signature P5

Arrêté de délégation de signature

Le directeur préfigurateur du Groupe hospitalier « APHP.5 » regroupant les groupes hospitaliers Hôpitaux Universitaires Paris Centre (Cochin, Broca, La Collégiale, et Hôtel-Dieu), Hôpitaux Universitaires Paris Ouest (Hôpital européen Georges Pompidou, Coeurin-Celton et Vaugirard) et Hôpital Universitaire Necker-Enfants malades.

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013, fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation générale de signature est donnée à :

Monsieur Jérôme ANTONINI, directeur placé auprès du directeur préfigurateur du groupe hospitalier « APHP.5 » en qualité d'adjoint,

à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalier « APHP.5 », dans le champ d'attribution de Serge MOREL déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

Article 2

Délégation générale de signature est donnée à

- Madame Aude BOILLEY-RAYROLES, directrice chargée des Hôpitaux Universitaires Paris Centre, à l'effet de signer, pour ces hôpitaux, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalier « APHP.5 », dans le champ d'attribution de Serge MOREL déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Aude BOILLEY-RAYROLES, directrice chargée Hôpitaux Universitaires Paris Centre, délégation est donnée à :

- Madame Marie-Cécile MOCELLIN, directrice des affaires médicales APHP.5.

Délégation générale de signature est donnée à :

- Madame Marianne BENSAID, directrice des sites gériatriques Broca - La Collégiale, à l'effet de signer, pour ces sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Alexandre FRITSCH, directeur du site Hôtel-Dieu, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Madame Marianne BENSAID, directrice des sites gériatriques, BROCA / LA COLLEGALE, délégation est donnée à :

- Monsieur Youness IDRISSE, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Marianne BENSAID a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice des sites gériatriques, BROCA - LA COLLEGALE ;

Article 3

Délégation générale de signature est donnée à

- Madame Maya VILAYLECK, directrice chargée de l'Hôpital Universitaire Necker-Enfants Malades, à l'effet de signer, pour cet hôpital, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalier « APHP.5 », dans le champ d'attribution de Serge MOREL déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

Article 4

Délégation générale de signature est donnée à

- Madame Anne LEFEBVRE, directrice chargée des Hôpitaux Universitaires Paris Ouest, à l'effet de signer, pour ces hôpitaux, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalier « APHP.5 », dans le champ d'attribution de Serge MOREL déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Anne LEFEBVRE, directrice chargée des Hôpitaux Universitaires Paris Ouest, délégation est donnée à :

- Monsieur Eric ROUSSEL, directeur des ressources humaines APHP.5.
- Madame Stéphanie TRINIOL, attachée d'administration hospitalière.

Délégation générale de signature est donnée à :

- Madame Antoinette CESARI, directrice du site Vaugirard Gabriel-Pallex à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé :

- Monsieur Emmanuel LAVOUÉ, directeur du site Corentin-Celton à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé.

En cas d'empêchement Monsieur Emmanuel LAVOUÉ, directeur du site Corentin-Celton, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Antoinette CESARI, Directrice du site Vaugirard Gabriel-Pallez
- Madame Sophie MARAVAL, directrice des affaires médicales adjointe APHP.5
- Madame Alice LACAINE, attachée d'administration hospitalière pour les matières du paragraphe H de l'arrêté directorial n°2013318-006 susvisé

En cas d'empêchement de Madame Antoinette CESARI, directrice du site Vaugirard Gabriel-Pallez, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Monsieur Emmanuel LAVOUÉ, directeur du site de Corentin-Celton
- Madame Sophie MARAVAL, directrice des affaires médicales adjointe APHP.5

Article 5

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Éric ROUSSEL, directeur des ressources humaines APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Marion BOUSQUIÉ, directrice des finances APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Cécile MOCELLIN, directrice des affaires médicales APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Marianne BENSID, directrices des achats, services économiques et logistiques APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Christophe GUENOT, coordonnateur général des soins APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Pascale FINKELSTEIN, directrice de la qualité, gestion des risques et relations avec les usagers APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, H, I, relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

- Monsieur Serge VERDIER, directeur des investissements APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ, directrice des travaux et de la maintenance APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Chantal SEBE, directrice adjointe des équipements APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Vincent VAUCHEL, directeur du pilotage et de la transformation et des systèmes d'information APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Hélène CART-GRANDJEAN, directrice de la recherche, de l'Innovation et des maladies rares APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (pour les numéros 2,6,7,8 et 10), G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Aude CHABOISSIER, directrice de la communication APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Vincent BITKER, directeur du mécénat et de la politique culturelle APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 6

En cas d'empêchement de Madame Pascale FINKELSTEIN, directrice de la qualité, gestion des risques et relations avec les usagers APHP.5, délégation est donnée à :

- Monsieur Christophe FIGLAREK, directeur de la qualité, gestion des risques, et relation des usagers adjoint APHP.5, à l'effet de signer pour les Hôpitaux Universitaires Paris Centre, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Diane MARTINEZ, directrice de la qualité, gestion des risques, et relation des usagers adjointe APHP.5, à l'effet de signer pour les Hôpitaux Universitaires Paris Ouest, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Géraldine PICHON, ingénieur principal, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Razije MONTASTIER, ingénieur principal, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Coryse ARNAUD, attachée d'administration hospitalière, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

Article 7

En cas d'empêchement de Monsieur Éric ROUSSEL, directeur des ressources humaines APHP.5, délégation est donnée à :

- Monsieur Alexandre FRITSCH, directeur des ressources humaines adjoint APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé
- Madame Charlotte CARDIN, directrice des ressources humaines adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé
- Madame Marianne FRANIER, directrice des ressources humaines adjoint APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé
- Monsieur Frédéric SPINHRNY, directeur des ressources humaines adjoint APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé
- Monsieur Gérard SAINCRIT, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Henri LE SAINT, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Coralie DE JAHAM, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Stéphanie CHAMBAUD, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Jennifer DUCLOVEL, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Christine ROUZEAU, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur VALIN, Attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 8

En cas d'empêchement de Madame Marion BOUSQUIE, directrice des finances APHP.5, délégation est donnée à :

- Madame Anne Laure DE CESARE, directrice des finances adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Etienne LISSILLOUR, directeur des finances adjoint APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Roland MULLER, attaché d'administration hospitalière principal, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Catherine MAIRE, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Nadine DURAND, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Claire ARCHIER, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Stéphanie LAPOUS, chargée de mission administratif, à l'effet de signer pour les Hôpitaux Universitaires Paris Ouest tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Corinne GARRIDO, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Pascale TETAUUPU, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Gloria BARREAU, adjointe administrative, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Yvette DAVALLAN, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer, tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Ludovic LANGE, Adjoint des cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Véronique RIDOLFI, secrétaire médicale, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Johann MONLOUIS, Adjoint administratif, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Gilles DARGER, adjoint des cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Michel René VINCIGUERRA adjoint des cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

Article 9

En cas d'empêchement de Madame Marie-Cécile MOCELLIN, directrice des affaires médicales APHP.5 délégation est donnée à :

- Madame Sophie MARAVAL, directrice des affaires médicales adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Florence BAGUET, directrice des affaires médicales adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé
- Madame Magalie LAMBERT, attachée d'administration, hospitalière principale à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Emilie NICOLAS attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Clara HAUTELIN, attachée d'administration hospitalière, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Géraldine HELLO, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

Article 10

En cas d'empêchement de Madame Marianne BENSID, directrice des achats, services économiques et logistiques APHP.5, délégation est donnée à :

- Monsieur Youness IDRISSE, directeur des achats, services économiques et logistiques adjoint APHP.5 à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé
- Madame Christine CAMPAGNAC-BOULIN, directrice des achats, service économique et logistiques adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur David DAYLIES, Ingénieur Logistique, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Alice LACAIN, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Béatrice ASTIE-DUTHOIS, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

- Messieurs Hassan MORABET et Fabien BELHOMME, responsables des magasins hôteliers et de la Lingerie du Groupe Hospitalier, à viser les commandes pour les produits hôteliers et linge usage unique stockés, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Amaury JACQUELOT, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions du bureau des achats AP-HP.5 et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Didier CLEMENT, ingénieur responsable de la restauration, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Saloua BEN CHEIKH, TSH, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Jean-Marc PARATEYEN, TSH, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Mesdames Nathalie JOUAN, Dorothée ROMAND diététiciennes à viser les commandes et opérations courantes des produits diététiques hors stock et hors domaine réglementaire pharmaceutique de leurs sites respectifs ; et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

Article 11

En cas d'empêchement de Monsieur Christophe GUENOT, coordonnateur général des soins APHP.5, délégation est donnée à

- Madame Béatrice MOUGNE-GIRARD, coordonnatrice générale des soins adjointe APHP.5 et coordonnatrice générale des soins des Hôpitaux Universitaires Paris Centre, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Philippe MAURICE, coordonnateur général des soins adjoint APHP.5 et coordonnateur général des soins de l'Hôpital Universitaire Necker-Enfants malades, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Pascale LEMASCON, coordonnatrice générale des soins adjointe APHP.5 et coordonnatrice générale des soins des Hôpitaux Universitaires Paris Ouest, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Malika BROTFELD, coordonnatrice générale des soins adjointe APHP.5 et coordonnatrice générale des soins adjointe des Hôpitaux Universitaires Paris Ouest, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 12

En cas d'empêchement de Monsieur Serge VERDIER, directeur des investissements APHP.5, délégation est donnée à :

- Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ, directrice des travaux et de la maintenance APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Josiane BETEMPS, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé;
- Madame Béatrice BARBUT-AUDUTEAU, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 13

En cas d'empêchement de Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ, directrice des travaux et de la maintenance APHP.5, délégation est donnée à

- Monsieur Yann LE CORGUILLE, ingénieur en chef, à l'effet de signer pour les Hôpitaux Universitaires Paris Centre, tous les actes ressortissants des attributions de leur direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de leur domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Damien KOCIK, ingénieur en chef, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Jean-Pierre PATRON, ingénieur en chef, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Josiane BETEMPS, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé;
- Madame Béatrice BARBUT-AUDUTEAU, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 14

En cas d'empêchement de Madame Chantal SEBE, directrice adjointe des équipements APHP.5, délégation est donnée à

- Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ, directrice des travaux et de la maintenance APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Fabienne BALNY, directrice des équipements adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

- Madame Annabel MEUNIER, directrice des équipements adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Josiane BETEMPS, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé;
- Madame Béatrice BARBUT-AUDUTEAU, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 15

En cas d'empêchement de Monsieur Vincent VAUCHEL, directeur du pilotage et de la transformation et des systèmes d'information APHP.5, délégation est donnée à

- Monsieur Patrice GARCIA, directeur du système d'information local, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Jean-Louis BOULBEN, directeur du système d'information local, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H, relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Florence CHAMBERY, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H, relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Jean-Marc MULET, ingénieur hospitalier et Madame Sylvie POUGEADE, ingénieur hospitalier, à l'effet de signer pour les affaires courantes uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C (2, 5, 7) et E de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Nabil EL HAOUARI, adjoint au responsable de la Direction du Système d'Information, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 16

En cas d'empêchement de Madame Hélène CART-GRANDJEAN, directrice de la recherche, de l'Innovation et des maladies rares APHP.5, délégation est donnée à :

- Madame Nathalie SIEDLARZ, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci dans la limite de 2500€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Alexia BAUR, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci dans la limite de 2500€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Cherifa SANTANGELO, agent contractuel, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci dans la limite de 2500€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 17

En cas d'empêchement de Madame Aude CHABOISSIER, directrice de la communication APHP.5, délégation est donnée à :

- Madame Claire PATRELLE, directrice de la communication adjointe APHP.5 à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Christine CONAN, directrice de la communication adjointe APHP.5 à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Valérie MUNOS, directrice de la communication adjointe APHP.5 à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 18

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur préfigurateur du Groupe hospitalier « APHP.5 » déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer du Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Centre en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

Sites COCHIN - BROCA - HOTEL-DIEU :

Administrateurs de garde en premier :

- Aude BOILLEY-RAYROLES, Directrice d'Hôpital ;
- Marianne BENSARD, Directrice d'Hôpital ;
- Marion BOUSQUIÉ, Directrice d'Hôpital ;
- Sylvain BRAULT, Directeur d'Hôpital mentionné sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Joëlle CANTORI, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Christelle CHOÏ, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Charlotte CARDIN, Directrice d'Hôpital ;
- Anne-Laure DE CESARE, Directrice d'Hôpital ;
- Christophe FIGLAREK, Directeur d'Hôpital
- Pascale FINKELSTEIN, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Alexandre FRITSCH, Directeur d'Hôpital ;
- Youness IDRISSE, Directeur d'Hôpital ;
- Laëtitia LAVIGNE, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Emmanuel LAVOUE, Directeur d'Hôpital ;
- Marie-Cécile MOCELLIN, Directrice d'Hôpital ;
- Béatrice MOUGNE-GIRARD, Directrice des Soins ;

Sites COCHIN - HOTEL-DIEU :

Administrateurs de garde en second :

- Jean Michel BRETAGNE, Ingénieur Biomédical ;
- Didier CLEMENT, Ingénieur Hospitalier ;
- David DAYLIES, Ingénieur Hospitalier ;
- Patrice GARCIA, Ingénieur Informatique ;
- Magalie LAMBERT, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Fanny LANCERY-AUBERT, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Roland MULLER, Attaché d'Administration Hospitalière.
- Claire ARCHIER, Attachée d'Administration Hospitalière

Article 19

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution directeur préfigurateur du Groupe hospitalier « APHP.5 » déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer à l'hôpital universitaire Necker-Enfant Malades en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

A. aux administrateurs de garde en premier :

- Florence BAGUET, Directrice d'Hôpital ;
- Laure BOQUET, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Hélène COULONJOU, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Etienne LISSILLOUR, Directeur d'Hôpital ;
- Pascale ROCHER, Directrice d'hôpital mentionné sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Frédéric SPINHIRNY, Directeur d'Hôpital ;
- Nathalie VERGNE-LABRO, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Maya VILAYLECK, Directrice d'Hôpital
- Vincent VAUCHEL, Directeur d'Hôpital;

B. aux administrateurs de garde en second :

- Béatrice ASTIE-DUTHOIS, Responsable des Services Economiques,
- Sandrine BREARD, Adjointe au Responsable du pilotage médico-économique et de la facturation,
- Nadine DURAND, Responsable du pilotage médico-économique et de la facturation,
- Patrick LITTAUER, Responsable des Affaires Générales,
- Catherine MAIRE, Adjointe au directeur-adjoint chargé des Finances et de la Recherche,
- Christine ROUZEAU, Adjointe au directeur-adjoint chargé des Ressources Humaines,
- Eric VALIN, Responsable de la Gestion des carrières et du Budget à la Direction des Ressources Humaines.
- Alexia BAUR, Responsable de la cellule recherche et innovation

Article 20

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution directeur préfigurateur du Groupe hospitalier « APHP.5 » déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer du Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ouest en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

Administrateurs de garde en premier :

- Malika BROTFELD, Coordinatrice générale des soins adjoint
- Charlotte CARDIN, Directrice d'Hôpital ;
- Hélène CART-GRANDJEAN, Directrice d'Hôpital ;
- Antoinette CESARI, Directrice d'Hôpital ;
- Marianne FRANIER, Directrice d'Hôpital ;
- Anne HEOBURU, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Anne LEFEBVRE, Directrice d'Hôpital ;
- Pascale LEMASCON, Coordinatrice générale des soins
- Anne LESTIENNE, Directrice d'Hôpital ;
- Sophie MARAVAL, Directrice d'Hôpital ;

Administrateurs de garde en second :

- Coryse ARNAUD, attachée d'administration hospitalière
- Carole Chatillon, TSH
- Alice LACAINE, attachée d'administration hospitalière
- Séverine LE FLOCH, attachée d'administration hospitalière
- Christine MAIGNAN, adjoint des cadres
- Michèle PAULY, directrice d'hôpital conformément à l'annexe II de l'arrêté du 14 octobre 2015 susvisé.
- Pascale TETAUUPU, attachée d'administration hospitalière
- Stéphanie TRINIOL, attachée d'administration hospitalière
- Joël WILLI, attaché d'administration hospitalière
- Murielle CLAREBOUT-DELAULNE, attachée d'administration hospitalière
- Madame Géraldine PICHON, ingénieur principal,
- Nabil EL HAOURI, ingénieur en chef
- Nathalie SIEDLARZ, attachée d'administration hospitalière

Article 21

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 5 Juin 2019

Signé

Serge MOREL

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-06-05-002

Arrêté portant subdélégation de signature aux responsables
BDA

Arrêté de délégation de signature

Madame Marianne BENSARD, directrice des achats, services économiques et logistiques APHP.5,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013, fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun

Vu l'arrêté n° 75-2019-03-01-007 du 4 mars 2019 portant délégation de signature du directeur préfigurateur du Groupe hospitalier « APHP.5 » à la directrice adjointe chargée des achats et la logistique au sein du Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Centre,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Emmanuel LAVOUE, directeur d'hôpital, pour les commandes de produits hors stock et prestations de services du domaine du bureau des achats AP-HP.5, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2, 6) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 susvisé

Madame Alice LACAINÉ, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions du bureau des achats AP-HP.5 et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.

Monsieur Amaury JACQUELOT, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions du bureau des achats AP-HP.5 et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.

Monsieur Claude THIOUX, Technicien Supérieur Hospitalier, pour les commandes de produits hors stock et prestations de services du domaine du bureau des achats AP-HP.5, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2, 6) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 5 Juin 2019

Signé

Marianne BENSAID

Préfecture de Police

75-2019-06-04-008

Arrêté n °2019-00500 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du service des affaires immobilières.



arrêté n °2019-00500

accordant délégation de la signature préfectorale
au sein du service des affaires immobilières

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n° 2019-00467 du 23 mai 2019 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du service des affaires immobilières ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet et du préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police,

Arrête

Article 1^{er}

À l'article 1 de l'arrêté du 23 mai 2019 susvisé, les mots « dont le montant dépasse 20 millions d'euros », sont remplacés par les mots « dont le montant dépasse 5 millions d'euros ».

Article 2

Dans l'annexe jointe à l'arrêté du 23 mai 2019 susvisé, les mots « visa du chef du secteur du chef du délégation territoriale » sont remplacés par les mots « visa du chef de secteur ou du chef de délégation territoriale »

Article 3

Le préfet, directeur du cabinet et le préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police, des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi qu'au bulletin officiel de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 04 juin 2019

signé

Didier LALLEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité